



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2003-MC-0251

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 510981

DOSSIER N^o : 1031

Objet : Explorations Géomaque Ltée
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 31 janvier 2003;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice adjointe - Marchés des capitaux :

dispense Explorations Géomaque Ltée de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec d'une option de souscription de 1 875 000 unités, chacune composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire auprès du placeur pour compte.

Fait à Montréal, le 31 janvier 2003.

La directrice adjointe - Marchés des
capitaux,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

JB/sv